

Opérations de pêche—Loi

Le gouvernement fédéral devrait s'employer à assurer l'équité entre les provinces. Il ne faut pas pousser deux provinces à s'affronter en créant une structure financière plus intéressante dans l'une que dans l'autre. A cause de la situation existante, certains armateurs décident de changer de province en emportant avec eux leurs bateaux et leurs permis. Les installations de traitement sont laissés pour compte. Les emplois partent et il ne reste que des chômeurs. Cette concurrence interprovinciale crée de graves problèmes sociaux.

Pourquoi ne profiterions-nous pas de ce projet de loi pour mettre fin à la concurrence financière dont se servent les provinces pour essayer d'attirer les pêcheurs des autres provinces. Le fait de transférer une industrie de pêche d'une localité à une autre crée une localité isolée qui pourrait très bien devenir une ville fantôme. Je crois qu'il doit y avoir plus de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

● (1730)

Comme je l'ai déjà mentionné, les ventes à l'étranger que le ministre a négociées n'ont pas été conclues avec le consentement ou l'approbation des provinces. Il n'y a pas d'excuse, compte tenu de l'engagement des ministres des Pêches au cours des 15 dernières années, y compris la brève période au cours de laquelle nous avons eu notre chance de former le gouvernement, pour qu'un ministre prenne une décision à la hâte et place ses homologues provinciaux devant un fait accompli sans leur avoir donné l'occasion de s'exprimer. C'est mal. Le ministre a décidé qu'il savait qui devrait vendre le poisson et qui devrait l'acheter. Il savait tout ce qu'il fallait faire. Tous les intéressés de l'industrie de la pêche y sont fermement opposés. S'il devait y avoir des ventes à l'étranger, il n'appartenait pas au gouvernement de fournir des garanties et ces garanties ne devaient certes pas consister à permettre de prendre de plus grandes quantités de poisson que celle déjà allouée aux pêcheurs étrangers. Cela n'est pas bon.

L'incertitude qui existe dans l'industrie de la pêche dans beaucoup de localités côtières est intolérable et je crois qu'on pourrait y mettre fin. Nous prévoyons des prises plus importantes de diverses espèces de poisson et j'aimerais parler de la pêche à la senne du hareng, par exemple. Nous avons sans cesse réduit les quotas attribués à la flotte qui pêche le hareng à la senne et nous avons empêché ce secteur de l'industrie de se rendre dans certains lieux traditionnels où il avait l'habitude de pêcher. Peut-être est-ce parce que le Québec croyait que la flotte de Fundy ne devait pas aller dans le golfe ou peut-être était-ce parce que Terre-Neuve croyait qu'elle ne devait pas se trouver le long de ses côtes, et que les gens de la Nouvelle-Écosse croyaient qu'elle ne devait pas longer les côtes de leur province, oubliant que la flotte de pêche à la senne avait créé des activités de pêche à longueur d'année auxquelles la côte n'avait jamais été habituée.

Si le ministre est obligé de se plier aux pressions politiques de certaines régions du Canada, alors il faut tout autant, quand il y a des quotas supplémentaires de disponibles, si on a volé Pierre, le rembourser. Il ne faut pas simplement voler Pierre pour payer Jean. Il faut aussi rembourser Jean. Certains

de ces bateaux de pêche à la senne, par exemple, n'ont pu être achetés, construits et financés qu'en conformité des règlements du gouvernement fédéral qui disent qu'on ne peut pas construire un bateau à moins d'avoir un permis pour s'en servir pour pêcher à la senne et à la drague. Ils ont pu pendant des années gagner leur vie de la seule pêche à la senne du hareng. On ne leur a jamais dit: si vous ne vous servez pas de ces permis de chalutiers, vous allez les perdre. Par conséquent, certains pêcheurs avaient au départ plusieurs permis pour leur bateau, mais ils ne les utilisaient pas tous. On leur dit maintenant qu'ils ne peuvent plus utiliser ces autres permis, qu'ils ne peuvent pas les renouveler et ne pourront plus gagner leur vie.

Je vous cite cet exemple, car je crois que certains pêcheurs qui pêchent d'autres espèces de poissons vont sans doute se voir imposer des restrictions. A mon avis, il faudrait octroyer des permis supplémentaires afin que ces gens fiers et courageux qui sont habitués à gagner durement leur vie puissent utiliser leurs bateaux, alors que maintenant on les en empêche. La gestion de l'offre doit tenir compte de tous ces facteurs. Si vous enlevez un privilège à quelqu'un, il faut essayer de lui en accorder un autre en augmentant les prises autorisées ou au moins en lui permettant de se livrer à une autre sorte de pêche. En effet, lorsque j'examine les tableaux fournis par le gouvernement et que je compare les prises autorisées, les prises traditionnelles, les prises étrangères et les prises prévues, je constate qu'un grand nombre d'espèces offrent des possibilités intéressantes à nos pêcheurs. Certains de ceux à qui l'on a retiré leur gagne-pain pourraient peut-être obtenir l'autorisation de pêcher dans les zones où les contingents doivent être augmentés pour d'autres espèces, qu'il s'agisse de l'aiglefin, du flétan ou de la morue. N'abandonnons pas ces gens à leur sort et ne les privons pas de leur gagne-pain. On pourrait peut-être accorder des permis de pêche à la drague aux pêcheurs à la senne qui ne peuvent pas gagner leur vie avec les contingents actuels.

Monsieur l'Orateur, nous avons parlé de beaucoup de choses, y compris du programme visant à relancer la pêche au saumon sur la côte ouest. Je voudrais dire au ministre, par votre intermédiaire, que nous avons également besoin d'un programme de mise en valeur du saumon sur la côte est. J'ai eu récemment un entretien avec le président de l'Association des pêcheurs de saumon de la baie de Fundy qui m'a raconté que, lorsqu'il était jeune, il pêchait la saumon avec son père dans la baie de Fundy. Dans mon jeune temps, je savais que les sportifs pouvaient le pêcher tout le long de la rivière Saint-Jean. Néanmoins, la pêche a été moins bonne dans les années 20 et c'est à ce moment-là que le gouvernement du Canada a entrepris un programme intensif de développement des étangs d'élevage. On en a aménagé un dans ma région, un autre à 50 milles au nord et un autre encore à 150 milles au sud. On en a aménagé un peu partout au Nouveau-Brunswick. En Nouvelle-Écosse, on a créé des élevages à Bedford, à Margaree et à bien d'autres endroits. Ce monsieur m'a dit qu'en peu de temps, grâce aux efforts intensifs des élevages de saumon répartis dans toute la région de l'Atlantique, les saumons ont effectivement repeuplé la baie de Fundy et c'est devenu à nouveau une pêche rentable.